



UNIVERSITÉ DE NANTES

**DÉLIBÉRATION N°2018-04-20-11
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 20 avril 2018

**POINT 11 : APPROBATION DE L'INTEGRATION DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT
DES ESPACES EXTERIEURS A L'OPERATION CAMPUS « NOUVEAU TERTRE »**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015, le 3 juin 2016 et le 6 octobre 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 33 voix pour l'intégration de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs à l'opération Campus « Nouveau Tertre ».

À Nantes, le 20 avril 2018

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : **- 7 MAI 2018**
Affiché le : **- 7 MAI 2018**

Aménagements extérieurs, Nouveau Tertre.

Nature des travaux : Réfection des parking, Campus Tertre

Opération : Nouveau Tertre

Site porteur de l'opération	Université de Nantes
Maître d'ouvrage de l'opération	Université de Nantes
Partenaires	Etat
Echéancier	Avril 2018 : Consultations entreprises Mai 2018 : Notification des marchés Juillet-août 2018 : Travaux Septembre 2018 : Livraison
Description de l'opération	<p>1- Contexte :</p> <p>Les zones de stationnement pour le site du Tertre sont réparties sur 3 parkings. Ces espaces n'ont pas été intégrés dans le périmètre du marché CREM de réhabilitation des bâtiments.</p> <p>L'ESSP (Enquête de Sécurité et de Sûreté Publique) réalisée pour le Permis de Construire du Nouveau Tertre a cependant statué sur l'état déplorable de ces parkings. Il est demandé dans ce rapport la remise en état de ces espaces pour sécuriser le stationnement et le cheminement des piétons.</p> <p>Une étude a été menée pour étudier la remise en état des parkings impactés.</p> <p>2 - Projet :</p> <p>Le projet vise la réhabilitation des 3 principaux parkings du site du Tertre Sites 1et 1bis : IEMN IAE Petit-port/ Censive Site 2 : Parking Tertre Site 3 : Faculté de Droit</p>

Le projet vise à :

- Optimiser la capacité de stationnement sur tous les sites,
- Améliorer les conditions d'accueil du site
- Améliorer les flux de véhicules et la sécurité des piétons (zones de rencontre)
- Empêcher le stationnement sauvage, et ne pas encombrer les voies pompiers et échelles.
- Aménager des places pour les personnes à mobilité réduite (objectif = 2% de la capacité du site),
- Créer un éclairage public adapté,
- Mettre en place un génie civil en attente pour permettre le déploiement futur d'installation de contrôles d'accès,
- Mettre les aménagements paysagers des parkings en conformité avec le PLU (1 arbre/200m2).
- Assurer une conformité hydraulique des Eaux Pluviales vis-à-vis du PLU en cas d'imperméabilisation supplémentaire des sites.

Les travaux prévoient donc :

- La reprise des voiries et stationnements traités en enrobé noir,
- La création de cheminements piétons matérialisés en sable stabilisé,
- La réalisation de modelés paysagers et des plantations d'arbres,
- La création ou la reprise des collecteurs eaux pluviales,
- La réalisation de bordures bétons en limite de voiries et de stationnements,
- La remise en état de séparateurs à hydrocarbure existants,
- La mise en place d'un éclairage public pour le stationnement et également pour les cheminements PMR conforme à la réglementation avec l'installation de mats, ainsi que des lanternes de type LED,
- Le passage des fourreaux en attente pour la mise en place de dispositif de gestion des accès.

3 – Financement du projet

Les aléas de l'opération Tertre sont aujourd'hui maîtrisés autour de 5%, et les montants d'actualisation et de révisions sont beaucoup plus favorables que l'estimation faite dans le rapport d'expertise. (cf tableau financier de l'opération en annexe)

L'estimation (dossier DCE) pour la remise en état des parkings est de 830 783,52 € HT.

Ce montant peut donc être financé sur l'Opération du Nouveau Tertre.